

Colloque
Marché du travail et genre dans les pays du Maghreb
11,12 Avril 2003, Rabat

CAPITAL SOCIAL, DISPARITES HOMMES/FEMMES ET MOUVEMENTS
MIGRATOIRES:
ENJEUX ET PERSPECTIVES DU PARTENARIAT EURO-MAGHREBIN

A.Bouazza, Université Montpellier III¹
Z.Khelfaoui, Université Montpellier III²

Le partenariat euro-maghrébin s'inscrit dans un cadre économique global en profonde transformation. Il est désormais admis, que la globalisation s'accompagne par un large accord sur les voies indispensables du progrès économique. Ces voies reposent principalement sur quatre conditions :

- l'ouverture sur les marchés mondiaux et la nécessité d'ajustements économiques socialement supportables ;
- l'insertion dans un cadre territorial cohérent et stable ;
- consolider une dynamique territoriale raisonnée afin de générer de la croissance économique endogène ;
- favoriser l'implication sociale et l'investissement dans le capital social.

Ces quatre conditions forgent une sorte de vision universelle du développement économique dans laquelle la croissance économique se perçoit comme un processus linéaire nécessitant une adhésion massive à des principes communs tels : le développement du secteur privé, l'assouplissement du marché du travail, la refonte du système bancaire, la réforme du système de protection sociale...

Une grande partie des pays du pourtour méditerranéen s'est ralliée à ce schéma. La crise économique et sociale subie durant les années quatre-vingt a accéléré l'adoption des réformes et la nécessité du partenariat euro méditerranéen.

La déclaration de Barcelone en 1995 a donné un cadre à cette dynamique du changement autour de trois volets : un volet politique fondé sur les grands principes démocratiques, un

¹ A.Bouazza, ATER en Sciences économiques, Université Montpellier III

² Z.Khelfaoui, Directeur UFR « Sciences économiques, mathématiques et sociales », Directeur du centre de recherche associé au Cereq-UMR Cnrs 5045, Université Montpellier III

volet économique autour du libre échange et de la coopération et un volet social autour des questions de la régulation sociale et de l'action collective.

La déclaration de Barcelone en 1995 a donné un cadre à cette dynamique du changement autour de trois volets : un volet politique fondé sur les grands principes démocratiques, un volet économique autour du libre échange et de la coopération et un volet social autour des questions de la régulation sociale et de l'action collective.

Le partenariat dans cette optique s'inscrit donc bien dans une vision économique standardisée et largement portée par les mouvements de la mondialisation. Dans le même temps, il y a une nécessité à favoriser les solidarités de proximité et les complémentarités au delà du simple rééquilibrage des relations Nord-Sud. Ainsi, les disparités hommes/femmes portées en partie par les mouvements migratoires entre les deux rives constituent un enjeu fondamental. Ces disparités s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre économique asymétrique, porteur de discriminations de trajectoires et de situations.

Les perspectives de libre échange dans la zone sont de nature à renforcer ces effets discriminants. C'est dans ce cadre, qu'il est important de s'interroger sur les mesures d'accompagnement destinées à minimiser les risques sociaux liés aux mouvements migratoires afin de renforcer les solidarités entre les deux rives.

Notre communication vise à éclairer ce processus, en s'appuyant sur les concepts de capital humain et de capital social et les formes d'action qu'ils suscitent dans une perspective de partenariat.

I- Spécificités du partenariat euro-maghrébin : quels enjeux ?

Le partenariat Euro-maghrébin s'inscrit naturellement dans une vision économique de plus en plus standardisée et largement portée par les mouvements de la mondialisation. Cependant, il conserve des particularités dans la mesure où la dynamique territoriale visée se fonde sur le renforcement des solidarités de proximité, sur des liens historiques et sur des complémentarités qui vont bien au delà du simple rééquilibrage des relations Nord-Sud.

C'est dans ce contexte qu'il convient donc d'examiner les spécificités sociales des relations euro-maghrébines et en particulier les mécanismes de discriminations sur les marchés du travail.

Pour un certain nombre d'acteurs de ce partenariat, il y a là l'opportunité d'arrimer l'espace Maghrébin à un pôle majeur de l'économie mondiale. Il est certain que les vertus à long terme d'une intégration plus poussée à l'économie européenne permettront de modifier les conditions sociales de l'insertion et les inégalités affectant les actifs les plus vulnérabilisés sur les marchés du travail.

Le caractère irréversible de la libéralisation de l'économie et l'ancrage institutionnel à l'Europe constituent donc une perspective de progrès social (en particulier de réduction des inégalités hommes-femmes) mais la simple perspective de libre échange pose, toutefois, la question de l'insertion et la maîtrise des flux de main d'œuvre sur des marchés segmentés. En réalité, les enjeux sont multiples. Ils marquent la nature et l'intensité des changements d'organisation et le devenir des sociétés.

Trois enjeux majeurs peuvent être identifiés.

- Le premier, concerne *l'adoption de la stratégie universelle de libéralisation*. Elle signifie la mise en place des conditions macroéconomiques et institutionnelles du passage à l'économie de marché. Cette stratégie s'appuie principalement sur deux voies très délicates et assez risquées socialement. Il s'agit d'une part, de la privatisation des entreprises publiques qui butte souvent sur la faiblesse des marchés de capitaux maghrébins et sur les résistances à l'épargne extérieure. Il s'agit d'autre part, de la réforme de l'Etat par le biais du désengagement et de la déréglementation. Cette stratégie nécessite une sorte de légitimation sociale car les réformes doivent être admises pour être efficaces. Dans les pays du Maghreb, cela constitue une véritable rupture par rapport à la régulation passée et par rapport à un contrat social dans lequel l'Etat jouait un rôle important de stimulateur de la cohésion sociale. L'enjeu est évidemment ici de taille dans la mesure où le coût social est très élevé à court terme pour des résultats encore incertains sur le moyen et le long terme.
- Le second, concerne *la mise en correspondance de l'organisation territoriale et le marché*. En d'autres termes, le territoire devient un niveau d'accumulation et d'organisation permettant d'accroître la performance des marchés. Dans l'espace euro-maghrébin, cet enjeu suppose le développement de capacités originales pour agir sur l'environnement et soutenir les projets. Capacités que ne peuvent réunir les Etats agissant de manière isolée. L'exemple des productions agricoles et agroalimentaires est assez éclairant. En effet, l'évolution des marchés et de la demande mondiale nécessite des capacités élevées d'adaptation et de réactivité. Le caractère spécifique du produit et de son origine (produit terroir par exemple) ne suffit pas à garantir la

compétitivité. Il est donc absolument indispensable de disposer de ressources scientifiques et technologiques pour suivre les marchés et les anticiper. Ces ressources pour être efficaces doivent être fondées sur du partenariat et sur un réseau de compétences élargi. C'est à ce niveau que la formation et l'investissement en capital humain s'avèrent déterminants. L'objectif consiste à faire converger par la formation les situations des différents pays de la zone afin de créer un espace plus homogène et plus propice à la diffusion des savoirs et des innovations. Compte tenu de la diversité des situations éducatives dans l'espace euro-maghrébin, on mesure très vite l'enjeu que cette dimension marque pour les années à venir.

- Le troisième, concerne ***les conditions de l'intégration sociale et la maîtrise des flux migratoires***. Dans un contexte marqué par des marchés du travail fortement déséquilibrés (forts taux de chômage au Sud comme au Nord), la question migratoires se pose avec une acuité particulière. Même si les Etats (en particulier des pays d'accueil) sont à priori capables de réguler et de réglementer les flux d'entrée sur leur territoire, les flux migratoires auront certainement tendance à croître et à renforcer les difficultés de l'intégration sur des marchés déjà fortement discriminants.

Ces trois enjeux constituent des défis pour l'avenir de la région euro-maghrébine. Ils forment la base problématique à partir de laquelle devra se forger un sentiment d'appartenance régional, source d'avantages additionnels dans un cadre spatialement déséquilibré et inégal.

1.1-Une forte dualité socio-économique

Si l'on examine la réalité socio-économique de l'espace euro-maghrébin, force est de constater la coexistence de deux mondes que les écarts démographiques et les écarts de richesses éloignent plus qu'ils ne les rapprochent. Cette dualité apparente forge les spécificités de cette zone. Dans le même temps, il y a une proximité géographique et culturelle qui met en interdépendance ces deux mondes et qui dessine les contours des complémentarités indispensables.

***L'écart démographique**

Si l'on compare sur une trajectoire longue (1950-1998) l'évolution démographique au sein de la zone de proximité euro-maghrébine, on note la forte segmentation de cet espace entre une zone de pression démographique au sud caractérisée par un taux moyen de croissance de

l'ordre de 4.52 % par an sur la période et une zone de stabilité démographique au Nord caractérisée par un taux de croissance de l'ordre de 0.69 % par an sur la période.

Tableau 1 : Taux de croissance démographique annuel moyen 1950-98

(%)
Algérie 5.05
Maroc 4.41
Tunisie 3.47

S/T Maghreb 4.52

Espagne 0.86
Italie 0.46
France 0.85

S/T EURSud 0.69

Cette forte segmentation démographique est une des spécificités majeures de cet espace. Elle est la source de la pression migratoire qui, aujourd'hui, est l'objet de multiples attentions et de diverses craintes. Une majeure partie des migrants d'origine maghrébine se dirige vers les pays de la méditerranée européenne. Ces flux migratoires restent encore à l'heure actuelle largement supérieurs aux flux migratoires intra européens. C'est donc là un fait déterminant et structurant pour les relations euro-maghrébines.

**L'écart productif*

Sur la période 1950-1998, la croissance du PIB dans la zone euro-maghrébine est très inégale. Malgré une évolution assez sensible du PIB dans les pays du Maghreb, celle-ci reste néanmoins largement insuffisante pour compenser les écarts par rapport aux pays européens. Elle est à peine à des niveaux pouvant supporter l'accélération démographique.

Ratio PIB eur-sud/PIB maghreb :

1950 : (15.3)
1960 : (16.6)
1970 : (20.5)
1980 : (15.6)
1990 : (14.7)
1998 : (8.51)

Même si le ratio tend à baisser sur la longue période, l'écart du PIB reste remarquable. L'examen du PIB par tête d'habitant confirme cette segmentation. En effet, en 1998 le PIB par tête au Maghreb représente moins de 18% du PIB par tête européen. On peut même

remarquer que le PIB par tête au Maghreb se situe en 1998 à peine au niveau du PIB par tête des trois pays du Sud européen de 1950 (3190 contre 3723).

**Forte polarisation et asymétrie des échanges*

Les pays du Maghreb ont une structure du commerce extérieur fortement polarisée sur l'Union Européenne. Celle-ci intervient pour plus de 60 % des importations et pour plus de 50% des exportations. Par comparaison les échanges du Maghreb avec l'Amérique du Nord sont encore largement inférieurs à 20%. Les échanges entre pays du Maghreb restent quant à eux très faibles et ne dépassent guère 4%.

Tableau 5 : Destination des échanges maghrébins en 1994 (en %).

	Importations	Exportations
Europe Est	2.4	0.7
Europe non Médit.	17.8	24.7
Amérique Nord	11	7.1
Asie	7.5	4.1
Médit.européenne	42	50.6
Maghreb	3.9	3.8
Machrek	1.0	0.6
Médit.Est	2.2	2.0

Source : Institut de la Méditerranée./Données CCI Genève 1996

Les pays européens sont dans une relation largement asymétrique avec les pays du Maghreb. Le solde de la balance commerciale leur ait toujours favorable. Cette polarisation et asymétrie Nord – Sud sont de plus, renforcées par la faiblesse des échanges intra Maghreb.

La forte dualité de l'espace euro-magrébin est donc une réalité largement structurante. Elle constitue d'abord un risque important de dissociation entre un bloc européen attractif et compétitif et un bloc maghrébin plus périphérique et marginalisé. Pourtant, les complémentarités entre ces deux espaces sont nombreuses dont le partenariat euro-maghrébin pourrait être le révélateur. Deux nécessités sont à ce titre déterminantes pour l'avenir de la zone :

- Il s'agit, d'une part, de la nécessité de débouchés et de conquête de nouveaux marchés pour les entrepreneurs des deux rives. La population Maghrébine estimait à plus de 100 millions d'habitants au delà des années 2000, est porteuse d'une demande globale diversifiée offrant de larges opportunités pour l'agriculture et les industries de biens intermédiaires et de biens de consommation. Dans le même temps, ce marché offre une capacité de rentabilité d'investissement très élevée. Déjà en 1990, la banque mondiale estimait que la rentabilité des investissements était de l'ordre de 10.9 % au Maghreb contre 4.1 % dans le reste du monde. La dimension des marchés constitue ici la motivation principale des stratégies des investisseurs. Le marché maghrébin atteint progressivement une taille suffisamment importante pour être attractif à condition que le partenariat avec l'Europe suscite la stabilité sociale et la stabilité des normes macro économiques.
- Il s'agit, d'autre part, de la nécessité de temporiser la pression sur les marchés du travail et d'accompagner de façon plus solidaire la constitution de la zone de libre échange et les réformes majeures opérées dans les pays maghrébins. Le chômage atteint des proportions fortes au Maghreb (dépassant les 20% de la population active et atteignant parfois les 40 % si l'on tient compte du chômage déguisé) et les marchés du travail restent fortement répulsifs. Dans le même temps, même si le chômage dans les pays européens reste en moyenne très élevé, cette situation, provoque une pression migratoire forte et souvent informelle. Elle génère par ailleurs des freins à l'intégration et à la valorisation d'un capital humain dont le rôle s'avère fondamental pour l'avenir.

Cette double nécessité renforce l'importance du contenu social du partenariat euro-maghrébin. Les notions de capital humain, de capital social et de compétences sont ici essentielles et largement structurantes de l'originalité de la zone.

1.2-De fortes pressions sur des marchés du travail segmentés

Dans l'espace euro-maghrébin, les questions de marché du travail sont déterminantes. Elles n'échappent pas aux tendances globales, dont deux s'avèrent majeures.

D'une part, il y a un mouvement de standardisation des comportements fondé sur des principes libéraux de flexibilité, de minimisation de la réglementation sur le marché du travail et de privatisation. Peu à peu tous les pays s'alignent sur ces nouvelles exigences.

D'autre part, il y a un mouvement de normalisation des productions en termes de qualité et de coûts. Cela engendre de fortes exigences en main d'œuvre qualifiée, en compétences et en nouvelles contraintes de recrutement.

C'est au regard de ces nouvelles pratiques que l'on saisi, désormais, la logique du partenariat euro-maghrébin et ses incidences en matière de flux migratoires et de disparités d'insertion Hommes-femmes.

En Europe, ces logiques se traduisent par : des vagues de licenciements, des départs à la retraite, l'accroissement de la flexibilité externe, la modification des organisations productives et des compétences utilisées et favorisent l'orientation des marchés du travail vers une forme de marchés ouverts et de forte pression sociale. C'est précisément le cas d'un certain nombre de pays Européen où le chômage reste élevé (9,7% en France ou 10,7% en Italie) ou la réactivité des firmes pour minimiser les coûts procède souvent par des actions plus lourdes socialement (fermetures d'usines, plans sociaux...). Les effets négatifs sont souvent compensés dans ces marchés par une très grande productivité exigée des salariés. L'aversion pour le risque chômage reste ici une donnée majeure qui perturbe, parfois, les signes des restructurations industrielles.

Au Maghreb, il y a des risques élevés que les marchés du travail s'orientent vers des marchés à bas salaires et à délocalisations ciblées. La délocalisation procédant alors par transfert des mécanismes de productions de biens intermédiaires et des tâches les moins qualifiantes. Dans la version minimale de libre échange, les entreprises pourraient adapter leur stratégie en fonction de la configuration suivante. Les pays du Maghreb se spécialiseraient dans la production à forte densité de main d'oeuvre, un domaine dans lequel ils possèdent un avantage comparatif. Cette spécialisation est censée entraîner la croissance des emplois et des revenus distribués. Les pays d'Europe (en particulier l'Europe de proximité Sud) se spécialiseraient, quant à eux, dans la production qui requiert une plus grande compétence et plus de capitaux (en plus de leurs avantages basés sur les ressources) et dans les services avancés. Il y a dans ce schéma, une dualité apparente entre le marché du travail maghrébin porté par les mouvements de relocalisation d'industrie de main d'œuvre et par des emplois secondarisés et le marché du travail des pays centres de la zone porté par des activités plus techniciennes de haute valeur ajoutée et par des activités de services.

1.3- Le recours à l'immigration et le statut particulier des femmes migrantes

Le vieillissement démographique des pays européens est désormais une donnée importante des projections à opérer en matière de flux de main d'œuvre. Selon les travaux de l'INSEE³ « Avec un effectif plafond de 27 millions d'actifs en France, la croissance de la population active ne reposerait plus que sur l'augmentation prévisible de l'activité des plus âgés, le développement de l'activité féminine ne dégageant que peu de marges de progression. Au-delà, les ressources en main d'œuvre pourraient être durablement inférieures au niveau actuel, retrouvant à l'horizon 2050 celui atteint il y a 20ans ».

Face à cette inflexion prévisible, il y a de multiples scénarios envisagés parmi lesquels le recours à l'immigration est loin d'être négligeable. Si l'on compare les trajectoires démographiques des deux espaces à l'horizon 2010 (horizon fixé en particulier pour la mise en place de la zone de libre échange), il y a lieu de s'interroger d'ores et déjà sur les flux migratoires Sud-Nord dont l'accélération répondra probablement à deux enjeux concomitants :

- d'une part, répondre quantitativement à des situations de pénuries de main d'œuvre dans des secteurs européens à forte croissance et à moyenne intensité capitalistique ;
- d'autre part, tempérer la forte pression démographique sur les marchés du travail maghrébins et aménager leur capacité d'ajustement offre-demande.

L'expérience des décennies passées en matière de recours à l'immigration, a montré qu'au-delà de l'aspect quantitatif, les flux d'immigration sont très souvent corrélés avec de fortes discriminations. Les immigrés occupent un peu plus souvent que les autres actifs des emplois temporaires en particulier les femmes (42.3% des femmes migrantes actives sont occupées à temps partiel). Le salaire moyen reste très faible et le risque chômage très élevé (la population immigrée en France représente 8.1% de la population active mais les chômeurs immigrés représentent 14.4% des chômeurs).

Cette discrimination apparente de la population immigrée est encore fortement marquée pour les femmes. Les femmes migrantes, en France, ont suivies avec retard le modèle d'intégration féminine. Leur taux d'emploi est resté longtemps très faible (aux alentours de 20% pour les femmes originaires du Maghreb). Lorsqu'elles sont en situation de chômage, les reprises d'emploi sont plus délicates puisque plus de 47% d'entre elles sont au chômage depuis plus d'un an voire ont abandonné toute perspective d'insertion.

³ E.Nauze-Fichet « Projections de population active en 2050 : l'essoufflement de la croissance des ressources en main d'œuvre » Economie et statistiques, n°355-356,2002

Pourtant, le dernier recensement de population et les dernières enquêtes de l'Insee ont largement montré la progression du taux d'activité des femmes migrantes. Ce taux est passé de 41 % en 1982 (pour les femmes âgées de 15 à 64 ans) à 57 % en 1999. Cette croissance de l'activité des femmes migrantes s'explique principalement par un changement de comportement générationnel. L'analyse des flux migratoires montre par ailleurs un certain nombre d'évolutions remarquables de nature à affecter durablement les conditions d'insertion et d'intégration. Ainsi, l'augmentation récente (1982-99) de la population immigrée est essentiellement féminine (+ 7,2 %). C'est au milieu des années 70 que cette féminisation de la population immigrée a débuté avec le développement des mesures facilitant le regroupement familial. Par ailleurs, la population immigrée a nettement vieilli entre 1990 et 1999. L'âge moyen est passé de 43,7 ans à 45,9 ans. Le nombre des moins de 20 ans a sensiblement baissé (- 22 %). La part des personnes âgées de 40 ans ou plus augmente plus vite que dans le reste de la population (+ 15 %). L'augmentation est nette pour les femmes de 40 à 59 ans (+ 32 %) et traduit le vieillissement des femmes arrivées en France après 1975 au titre du regroupement familial.

En 1999, le nombre d'actifs immigrés résidents en France s'élève à 2 300 000 (dont 35 % ayant acquis la nationalité française), soit 8,6 % de l'ensemble des actifs. On note que les femmes sont minoritaires parmi les actifs immigrés (41 %) même si leur part s'est accrue depuis 1990, où elle n'était que de 36 %. L'augmentation de 157 000 actifs entre les deux recensements est due à la progression du nombre de femmes actives, qui a crû de 197 000 depuis 1990 alors que le nombre d'hommes actifs diminuait.

La forte progression des femmes immigrées actives a plusieurs explications. Elle est le fait d'un changement de comportement : sur 100 femmes nées entre 1959 et 1969, 56 étaient active en 1990 contre 68 en 1999. Cette augmentation du taux d'activité des femmes est aussi due à l'arrivée sur le marché du travail des jeunes générations, plus souvent actives que leurs aînées et certainement un peu mieux formées.

Cependant, parmi les facteurs conditionnant l'offre de travail des femmes migrantes, on retrouve les mêmes déterminants que pour l'ensemble de la population féminine, à savoir : l'effet de génération, l'influence positive du niveau de formation et de l'activité de la mère et l'influence négative du nombre d'enfants à charge et du revenu du conjoint. Mais deux facteurs spécifiques jouent fortement : le fait de parler peu ou pas du tout français fait baisser la probabilité d'activité de 10 points, en revanche, la durée de présence en France joue positivement sur l'activité.

Le comportement des femmes migrantes diffère très nettement en fonction de leur pays de naissance. Les femmes nées en Asie du Sud-Est et celles nées au Portugal ont un taux d'activité supérieur ou proche de celui de l'ensemble des femmes. Le taux d'activité des femmes nées en Algérie ou au Maroc ne dépasse jamais 70 % et décroît au fur et à mesure que leur âge s'élève. En revanche les femmes natives de Turquie sont beaucoup moins présentes sur le marché du travail : leur taux d'activité atteint son maximum (50 %) entre 20 et 26 ans et décline ensuite.

Compte tenu de ces données générales, la mesure des incidences en terme d'inégalités d'accès au marché du travail reste difficile à faire. On peut simplement considérer que progressivement la population féminine migrante est confrontée à trois types de difficultés :

- Des difficultés d'insertion identiques à l'ensemble de la population active féminine et liées aux déficits d'orientation et de formation pour l'essentiel ;
- Des difficultés spécifiques liées à des structures familiales encore contraignantes (notamment pour les jeunes filles originaires des pays du Maghreb) ;
- Des difficultés liées aux modes de sélection des marchés, pour l'essentiel encore fortement discriminants.

Cependant, il y a lieu de penser que ces difficultés varient dans le temps à mesure que les immigrés acquièrent des compétences nouvelles et de l'expérience sur le marché du travail du pays d'accueil. Même si les disparités restent fortes, la population migrante voit son capital humain se renforcer, son employabilité pour les plus jeunes s'améliorer et se retrouve globalement dans les mêmes conditions de l'insertion que la population active non étrangère.

La question relative au capital humain est au cœur des problématiques de l'insertion et des rapports de partenariat dans l'espace euro-maghrébin. Les perspectives d'échanges et de transfert de compétences dans cette espace, obligent à réfléchir à la question du capital social et de ses modes de constitution.

II- Capital social et réseau de compétences dans l'espace euro-maghrébin

Capital humain et compétences sont désormais deux notions inscrites au cœur des nouveaux rouages économiques. Dans les approches comparatives internationales, les avantages générés par le capital humain semblent mieux perçus à l'heure où la globalisation rend plus intense la compétitivité des territoires et bouleverse les conditions de la croissance économique. Selon le dernier rapport de l'OCDE⁴ *“Pour les individus, l'investissement dans le capital humain procure un*

⁴ “ Du bien être des nations : le rôle du capital humain et social ”, Rapport OCDE 2001

rendement économique en augmentant à la fois le taux d'emploi et les revenus du travail...pour l'économie dans son ensemble, le capital humain a aussi de multiples avantages économiques et non économiques". Déjà en 1998, les travaux de l'OCDE⁵ ont pu révéler l'incidence favorable des investissements en capital humain au niveau social et sur le plan des ajustements des marchés du travail. Malgré les difficultés de mesure et les problèmes liés à la validité statistiques des indicateurs de performance en la matière, tout concorde à placer, aujourd'hui, cette notion au cœur des enjeux modernes.

Traditionnellement, le capital humain est défini comme l'ensemble des savoirs, des aptitudes et des compétences individuelles. Cependant, cette définition opérationnelle ne tient pas compte de la complexité des procédures d'apprentissage et de transmission des savoirs. Par ailleurs, elle omet la particularité des organisations collectives à générer des connaissances et des compétences originales. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la notion de capital social qui allie capacités individuelles et capacités organisationnelles paraît plus adéquate pour rendre compte des synergies et des interactions que produisent les réseaux, les politiques et les partenariats. Certains travaux de nature empirique⁶ ont mis en évidence de fortes corrélations entre croissance économique et capital social dans la mesure où les réseaux et les partenariats permettent d'accroître les capacités d'absorption des technologies et la progression des compétences polyvalentes.

Cela signifie que les voies d'une croissance positive et la détermination des affectations qui en découlent dépendent des aptitudes sociales à composer avec le changement et le transformer en externalités positives. Il en est ainsi, alors de l'insertion professionnelle et des disparités hommes-femmes.

Le partenariat Euro-Maghrébin est certainement de nature à modifier un ensemble de mécanismes d'insertion et d'appariement sur les marchés du travail. Ainsi, les flux migratoires apparaissent comme la composante la plus directement visée par les accords de libre échange et les formes de partenariats socio-économiques qui en découlent. Dans cette perspective, il y a au moins trois raisons qui forment le caractère déterminant du capital social :

- Les choix individuels en matière d'acquisition de compétences et de connaissances sont indissociables des conditions sociales. L'économie moderne valorise les choix individuels dont l'efficacité de réalisation a besoin de cohésion sociale préalable ;

⁵ " L'investissement en capital humain : comparaison internationale ", Rapport OCDE, 1998

⁶ Temple J, Johnson PA, "Social capability and economic growth ", Quarterly Journal Of Economics, vol 1-113, n°3, pp 965-990.

- L'économie moderne nécessite le développement en continue des savoirs et des compétences ;
- La compétitivité repose de plus en plus sur la mobilisation efficace des compétences individuelles et collectives. Les réseaux interentreprises et les partenariats sont ici les canaux de transmission renouvelés des savoirs dans l'espace.

La notion de capital social ouvre des perspectives de réflexion et de conceptualisation permettant d'aborder le partenariat euro-maghrébin selon une échelle moins assujettie aux seules questions de l'échange productif et plus en rapport avec la problématique du développement durable.

La notion de capital social a été largement vulgarisée par les travaux de Robert Putnam en sciences politiques (1993, 1996), de James Coleman en sociologie de l'éducation (1988) ou de Francis Fukuyama en sociologie et en histoire de l'économie (1996). Les approches économiques du capital social se sont particulièrement intéressées aux institutions et aux normes qui régissent les transactions économiques. C'est ainsi, que les phénomènes relatifs à la performance économique et au bien être ont été en grande partie analysés sous cet angle.

Les questions liées au travail et aux compétences sont, quant à elles, principalement liées à la notion de capital humain et notamment au comportement économique des individus pour accumuler les connaissances et les compétences dans le but de maximiser les revenus. Le principe de base d'une telle conception du capital humain est que l'investissement dans l'acquisition de connaissances et de compétences est économiquement rentable pour les individus et, par conséquent, pour la collectivité.

Face à cette vision, la notion de capital social accorde une plus grande importance aux réseaux : " Sans nécessairement impliquer une prise de position sur le plan des valeurs chez ceux qui s'en servent comme outil d'analyse, la notion de capital social a de fortes connotations normatives, ce qui laisse entendre que les relations de confiance favorisent la cohésion sociale et la réussite économique."⁷

Sur le plan strictement économique, le recours à la notion de capital social n'est pas chose aisée. En effet, il existe de réelles difficultés de mesure. Selon R.Solow⁸ « le recours à la notion de capital social est " un effort pour se convaincre de l'utilité d'une mauvaise analogie ». L'importance du capital social est souvent mesurée par les taux de participation à

⁷ Leadbeater C. " Living on thin Air : The new economy", Harmondsworth, Penguin Books, 1999

⁸ R.Solow, "Notes on social capital and economic performance" in P.Dasgupta et I.Serageldin (dir.) "Social capital : A multifaceted perspective" Washington,DC, Banque Mondiale 2000

divers types d'activités associatives et des niveaux déclarés de confiance. Cela reste donc une mesure très fragile et assez contestable. Toutefois, nous considérons dans cette communication, que la notion de capital social permet d'aborder les questions relatives à l'intégration économique en considérant le social comme l'élément majeure de la synergie territoriale. La construction de la cohésion sociale répond au triple enjeu que nous avons identifié précédemment et s'avère particulièrement indispensable pour faciliter l'adhésion au processus de la transition vers l'économie de marché.

2.1-L'investissement en capital social : une condition générale préalable de lutte contre les inégalités hommes-femmes sur les marchés du travail

Dans la perspective de la structuration des relations euro-maghrébine, il existe trois principales raisons qui permettent de considérer le capital social comme un référent général :

- Il permet de tenir compte des interdépendances sociales qui forgent l'originalité des contextes et de situer le progrès économique et social dans un cadre plus général de développement durable ;
- Il permet de se situer dans une trajectoire de long terme dans la mesure où l'accumulation du capital social est un processus lent ;
- Il permet d'introduire une dimension " morale " dans la construction économique de l'intégration.

La particularité du concept de capital social est liée principalement au fait qu'il est impossible de définir avec précision une causalité entre capital social et performance économique. Par contre, les liens entre capital social et capital humain sont plus visibles. Dans le contexte économique donné, l'acquisition et l'utilisation des compétences dépendent essentiellement des valeurs globales et des structures de comportement qui prévalent. C'est pourquoi, il est important d'accorder de l'importance aux modes d'apprentissage informels et aux compétences acquises par la pratique.

Dans les pays du Maghreb, l'appartenance à un réseau donne accès à des connaissances essentielles. Ainsi, l'interaction entre l'apprentissage lié à la production économique et celui lié à la sphère familiale constitue un axe déterminant des relations sociales.

Finalement, le capital social peut être relié directement à la performance économique⁹. Il conduit également à des résultats d'ordre plus général – y compris la production de capital social supplémentaire. Certains de ces résultats – notamment le maintien de la cohésion

sociale – contribuent à leur tour, indirectement, à l’amélioration du rendement économique. Vus sous l’angle du capital social, les effets directs de la formation peuvent être tout autant la consolidation des réseaux et du cheminement de l’information que l’acquisition de compétences individuelles ou l’accroissement de la productivité.

De nombreux auteurs¹⁰ ont mis en évidence le caractère inhibant sur la formation des individus que peut jouer une collectivité à faible niveau de compétences. Par ailleurs, les aptitudes à communiquer et à travailler en équipe figurent parmi les plus universellement reconnues dans une économie moderne. Ainsi, le capital humain peut être compris comme englobant des compétences à la fois sociales et techniques; mais le capital social met à l’avant-plan les systèmes et valeurs sociaux grâce auxquels les ensembles de compétences sont constitués.

2.2- Capital social et formation

Au sein même de l’union européenne persistent des inégalités hommes-femmes en termes d’emploi et de salaires, pour l’essentiel dues à la disparité des niveaux de qualification et d’éducation. Globalement, il semble entendu, aujourd’hui, que la réduction des inégalités, l’amélioration des conditions d’insertion des femmes, l’amélioration des conditions d’intégration des immigrés dépendront largement de la formation et de l’élévation du niveau moyen de qualification et de compétences.

Dans cette perspective, on peut remarquer que le niveau moyen des qualifications de la main-d’œuvre continue à s’élever en Europe. En 2000, un quart de la population active européenne est diplômé de l’enseignement universitaire, et près de 70 % possèdent au minimum un titre du secondaire supérieur. L’union européenne a donc enclenché sa transition vers l’économie de la connaissance.

La construction de l’économie de la connaissance en Europe ne va donc pas sans une amélioration significative de la cohésion sociale. L’Europe s’est fixé l’objectif ambitieux de devenir “l’économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d’une croissance économique durable accompagnée d’une amélioration quantitative et qualitative de l’emploi et d’une plus grande cohésion sociale”¹¹

C’est dans ce cadre que l’on perçoit le lien qui est fait progressivement entre économie de la connaissance, capital humain et capital social.

⁹ Fukuyama F, “ The social virtues and the creation of prosperity ”, Harmondsworth, Penguin books, 1996

¹⁰ Fielde et Spence, “ Informal learning and social capital ” Bristol Polity Press 2000

¹¹ Rapport sur l’emploi en Europe 2001, Bruxelles

La transition vers l'économie de la connaissance met en évidence deux aspects structurants :

- Des changements économiques structurels sont indispensables pour accompagner la transition vers l'économie de la connaissance. Celle-ci ne se réduit, toutefois, pas à une simple utilisation des technologies de l'information. C'est une vision plus vaste, liée à l'importance croissante de la connaissance dans les processus de production et, plus généralement à l'importance du savoir comme outil d'intégration sociale.

- Une économie fondée sur la connaissance doit pouvoir s'appuyer sur une main-d'œuvre possédant un niveau élevé de compétences, enracinée dans une culture de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Le capital social est ici le préalable indispensable à la réalisation de cette économie de la connaissance.

C'est dans cette problématique de la transition qu'il faut désormais envisager les relations euro-maghrébines. Il y a deux tendances qui pour le moins méritent d'être remarquées :

D'une part, l'Union européenne semble largement engagée dans un processus d'accumulation des connaissances et d'accroissement des compétences. Cette tendance est désormais inéluctable. Elle pourrait, accroître le fossé de façon irrémédiable avec les pays du Maghreb si l'on " n'arrime " pas à cette logique les relations euro-maghrébines ;

D'autre part, le potentiel humain dans la région constitue une force importante. Pourtant, la polarisation de l'emploi dans la région constitue un risque fort de rupture de la cohésion sociale. La dualité des marchés du travail risque de se cristalliser entre un marché primaire au Nord où se concentreraient les emplois les mieux rémunérés et les conditions les plus attractives et un marché secondaire, au Sud, où se concentreraient les emplois les moins qualifiés, les plus mal payés. Cette dualité renforcerait les tensions migratoires et placerait le partenariat euro-maghrébin dans une logique centre-périphérie peu avantageuse sur le long terme.

C'est pour minimiser les risques de cette éventualité, que ce partenariat doit au préalable mettre en œuvre les conditions d'accroissement des investissements en capital social. Dans cette perspective, trois voies s'avèrent fondamentales :

- Améliorer les mécanismes de coordination institutionnels en favorisant les relations plus horizontales entre les organisations de formation et d'apprentissage. Les politiques publiques ont, ici, un rôle incitatif et de soutien au renforcement des " capacités humaines " et d'instauration d'un haut niveau d'entente mutuelle.

Ainsi, des coopérations institutionnelles pourraient avoir pour rôle soit de construire des transferts de compétences formelles soit de valoriser des compétences professionnelles acquises sur le tas et de manière implicite ;

- Favoriser les liens inter-entreprises. Cela passe particulièrement par de nouvelles coopérations productives destinées à valoriser le rôle formateur des petites et moyennes entreprises. Un réseau de PME plus dense dans la région est un outil pour organiser à coût réduit les transferts de compétences centrées sur des productions locales destinées à un rayonnement mondial ;
- Améliorer les conditions de l'information. L'extension rapide des besoins en formation dans l'économie et la multiplication des acteurs a favorisé une montée rapide de la complexité. Malgré les contacts entre les organismes de formation privés ou publics et les acteurs économiques et sociaux, les espaces qui séparent ces ensembles s'élargissent. Dans la région, l'atomisation de l'information risque de s'accroître. Il est donc, impératif de créer des institutions originales assurant un rôle moteur et transversal dans la structuration de l'information. L'appartenance à un espace de proximité n'entraîne pas ipso facto des objectifs identiques. La création et la structuration de l'information sont donc une tâche indispensable aussi bien pour les programmeurs des formations que pour les entreprises de la région.

Conclusion :

Les liens sociaux euro-maghrébins et les différentes formes de structuration du marché du travail constituent, désormais, une composante importante du partenariat dans la zone.

Nous avons largement insisté dans cette communication sur la nécessité de placer la notion de capital social au cœur de cette problématique. C'est une notion évidemment encore fragile car moins précise que la notion de capital humain. Toutefois, elle permet de mettre en préalable de toute coopération économique la question de la cohésion sociale. Dans l'espace euro-maghrébin, cela est d'autant plus déterminant que la logique économique pousse inéluctablement vers l'adoption des règles du marché et la transition vers une économie de la compétence. Dans cette perspective, seule une intégration plus complète, c'est à dire marquée par des investissements en capital social et la construction d'un réseau dense d'échanges de compétences pourrait garantir à terme la construction de marchés du travail convergents. A défaut, les risques de voir se développer, dans la zone, une dualité conflictuelle sont

importants. Une zone minimale de libre échange renforcerait la segmentation duale du marché du travail dans la région et accroîtrait dans des proportions socialement insupportables la pression migratoire, les inégalités et les distorsions salariales.

Si les relations économiques entre le Maghreb et l'Europe sont naturelles, elles ne peuvent se construire de façon optimale sans un préalable social indispensable. La cohésion sociale dans la région est bien une condition de l'accumulation à moyen et long terme. L'insertion de la population active féminine et les progrès que l'on doit engendrer en matière de règles salariales et d'égalité de traitement entre hommes et femmes sur les marchés du travail constituent certainement les indicateurs les plus précieux de la cohérence du partenariat dans la zone.

Bibliographie :

Andreff, W. (1996), *Les multinationales globales*, Paris, la Découverte, Repères, ndeg. 187.

Baron S., J. Fild et T. Schuller (dir.). *Social Capital: Critical Perspectives*, Oxford, Oxford University Press, à paraître.

Brander J.A et Spencer B.J (1987), Foreign Direct Investment with Unemployment and endogenous taxes and tariffs, *Journal of international economics* (22)

Boisot M. *Knowledge Assets: Securing Competitive Advantage in the Information Economy*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

Calmette M.F et Le Pottier J (1995), Localisation des activités : un modèle bisectoriel avec coûts de transport, *Revue Economique*, vol 46, n°3

Cantwell, J. A. (1991) "A Survey of the Theories of International Production", dans C. N.

Pitelis et R. Sugden (dir.) (1991), *The Nature of the Transnational Firm*, Londres, Routledge. Coleman, J. " Social Capital in the Creation of Human Capital ", *American Journal of Sociology*, vol. 94 (Suppl, 1988), p. S95 à S120.

Dasgupta, P. "Economic Progress and the Idea of Social Capital", dans Partha Dasgupta et Ismail Serageldin (dir.), *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, Washington, DC, Banque mondiale, 2000, p. 325 à 424.

Dunning, John H. (1993), *Multinational Corporation and Global Economy*, Londres.

Fujita M., Krugman P., Venables AJ (2000), *The spatial Economy*, MIT Press

Field, J. et L. Spence. "Informal Learning and Social Capital", dans Frank Coffield (dir.), *The Importance of Informal Learning*, Bristol, Polity Press, 2000, p. 22 à 32.

Fukuyama, F. *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, Harmondsworth,

Penguin Books, 1996.

Krugman P.R et Vanbles A. (1995), Globalization and the inequality of nations, The quarterly journal of economics, 11/95

Rapport Banque mondiale, Initiative sur le capital social, 1998.

Leadbeater C. *Living on Thin Air: The New Economy*, Harmondsworth, Penguin Books, 1999.

Levy F. et R. Murnane. *Are There Key Competencies Critical to Economic Success? The Economics Perspective*, document de l'OCDE, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1999.

Rapport OCDE. *L'investissement dans le capital humain : une comparaison internationale*, Paris, 1998

MarkusenJR (1995), The boundaries of multinational Enterprises and the theory of international trade, Journal of economic perspectives, vol 9, n°2

Michalet, Charles-Albert (1976), *Le capitalisme mondial*, Paris, P.U.F.

Michalet C.A (1999), Un nouvel impératif de la politique économique dans la globalisation : l'attractivité, Rapport CREI, Décembre

Mucchielli, Jean-Louis (1985), *Les firmes multinationales. Mutations et nouvelles perspectives*, Paris, Économica.

(

Pitelis, C. N., et R. Sugden (dir.) (1991), *The Nature of the Transnational Firm*, Londres, Routledge.

Porter, Michael E. (1990), *The Competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press.

Ottaviano G et Thisse JF, (1999) Integration, agglomeration and the political economics of factor mobility, CEPR Discussion paper n°2185

Puga D. (1999), The rise and fall of regional inequalities, European economic review (43)2